

# IMMIGRATION ET ASILE : DES OBJETS D'INQUIÉTUDE OU DES SUJETS DE DROIT ?

L'Assemblée nationale vient de voter en première lecture le texte de loi « pour une immigration maîtrisée et pour un droit d'asile efficace ». La Ligue des droits de l'Homme (LDH) tient ce texte pour le plus rigoureux de toute l'histoire de la V<sup>e</sup> République contre les migrantes et les migrants. Jamais, en effet, un gouvernement n'aura été aussi loin dans la maltraitance des personnes étrangères, systématiquement perçues comme indésirables et comme sources de problèmes.

Hiérarchisation entre migrants, enfermement des mineurs, prolongation de la durée de la rétention, maintien du délit de solidarité, procédures rapides rendant plus difficiles les demandes d'asile, suspicion généralisée à l'encontre des parents d'enfants français... Rien n'aura été épargné pour compléter un portrait du migrant comme danger social, rien n'aura été de trop pour satisfaire au désir d'ordre de ceux qui camouflent leur inhumanité en efficacité ordonnée, au mépris des droits fondamentaux reconnus à chacun. La LDH rappelle que les demandes d'asile sont au nombre de cent mille par an. Pourtant les débats parlementaires ont été l'occasion d'une surenchère injustifiée au regard des faits statistiques les plus robustes, telle la stabilité des flux migratoires.

La LDH salue celles et ceux qui ont eu la lucidité et le courage de dire non, prend acte de l'absence de bien d'autres lors du vote, mais regrette qu'une majorité ait approuvé le projet de loi. Face au risque de durcissement du texte au Sénat, la LDH en appelle à la conscience et à la responsabilité des parlementaires lors des futurs votes.

C'est maintenant qu'il faut intervenir dans le débat public. Dans l'opposition à cette mauvaise loi, la LDH invite chacune et chacun à prendre sa place, dans les Etats généraux sur les migrations organisés dans toute la France les 26 et 27 mai 2018, dans les mobilisations citoyennes dénonçant le « délit de solidarité » et l'enfermement des mineurs, pour l'accueil des migrants, et particulièrement à la Marche solidaire de Vintimille (30 avril) à Londres (8 juillet).

Donner des droits aux uns, ce n'est pas en retirer aux autres. La LDH rappelle, au contraire, que réduire ceux des uns fragilise d'autant ceux des autres. C'est à ce titre qu'il faut considérer et traiter les migrants pour ce qu'ils sont, des sujets de droit.

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1895

